



RENTRÉE SCOLAIRE 2026-2027

ADMINISTRATION

05.65.81.25.10

DIRECTION

Carine GARDES

carine.gardes@cneap.fr

Directrice

Alexandre MARTY

Alexandre.marty@cneap.fr

Directeur Adjoint

SERVICES ADMINISTRATIFS

Heures d'ouverture
8 h à 12 h / 13 h 30 à 17 h 30

Secrétariat

monteils@cneap.fr

Audrey LAQUERBE

audrey.laquerbe@cneap.fr

Comptabilité

RESPONSABLES CLASSES

Coordinateurs filière ACSE

François DUMONT

francois.dumont@cneap.fr

BTS 1 ACSE

Julien LACOSTE

julien.lacoste@cneap.fr

BTS 2 ACSE

Coordinateurs filière TC

Vincent VERHAEGHE

vincent.verhaeghe@cneap.fr

BTS 1 T.C.

Benoît TREMOLET

benoit.tremolet@cneap.fr

BTS 2 T.C.

GESTIONNAIRE DES APPARTEMENTS

Benoît TREMOLET

benoit.tremolet@cneap.fr

FONCTIONNEMENT

Les étudiants en BTS entrent dans le cycle supérieur tout en conservant le rythme Lycée.
Ceci se traduit par :

→ **L'obligation de présence** en cours et la justification des absences.
Un règlement des études est élaboré avec les étudiants à la rentrée.

→ **L'autonomie du jeune** hors des heures de cours :

- * dans son travail (il n'y a plus d'études surveillées),
- * dans le respect du règlement intérieur de la résidence qui devra être lu et signé par l'étudiant et son représentant légal.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

FACTURATION (Rappel)

Frais d'études	1 500€ / an
Scolarité	1 352€ / an
Prise en charge accident du travail MSA	52 € / an
Forfait photocopies	96 € / an
Option : Moto ou Equitation	nous consulter
Hébergement	Appartement : Tarifs par étudiant
	Studio 3 530 € / an
	Possibilité d'ALS Chambre 2 260 € / an
Autre	Restauration Achat de carnets de 10 à 20 tickets 8,50 € / repas (tarif 2024-2025)
Suppléments	Non compris les coûts liés aux déplacements extérieurs (transports, hébergement et nourritures lors des voyages d'études ou des examens)

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Nous vous proposons d'étailler ces frais sur 10 mois (de septembre à juin)

L'établissement a opté pour le **prélèvement automatique** le **10 de chaque mois**, Ci-joints à signer et à retourner le **Contrat Financier + Mandat de prélèvement**.

Le **montant mensuel** sera :

Scolarité	150 €
Appartement	353€ pour studio ou 226 € pour chambre



En septembre, la **facture annuelle** unique (scolarité + hébergement –acompte de rentrée) sera éditée.

BOURSES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La demande de bourses se fait directement au CROUS de Toulouse.

Les bourses seront **versées directement** sur le compte de l'**étudiant** tous les 10 du mois.

Elles sont calculées, **chaque année**, en fonction des points de charges (nb de km et nb d'enfants) et des revenus des parents pour cette année : **avis d'imposition 2026 sur salaires 2025**.

CHANGEMENT DE COORDONNÉES

Toute modification en cours d'année devra être notifiée par écrit : adresse, téléphone, mail, situation familiale, départ en cours d'année.

**Tout départ en cours d'année scolaire ne sera pris en compte qu'à réception d'une lettre de démission.
Sans écrit, les mensualités continueront d'être dues (voir contrat financier).**

CERTIFICAT DE SCOLARITÉ

Le jour de la rentrée, un certificat sera à télécharger sur le compte de la famille sur ECOLE DIRECTE.

Aucun certificat de scolarité ne sera délivré avant la date de la rentrée scolaire.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Régime obligatoire d'Assurance Maladie

Se connecter sur le site : www.ameli.fr
Rubrique : **Etudiant**

Vous poursuivez des études dans l'enseignement supérieur ?
Tout savoir sur votre protection maladie, les modalités d'un bon remboursement de vos soins et vos interlocuteurs.

Lire les différentes rubriques.

The screenshot shows the Ameli.fr website interface. At the top, there are navigation links for 'ASSURÉ', 'PROFESSIONNEL DE SANTÉ', and 'ENTREPRISE'. A logo for 'l'Assurance Maladie' is visible. On the right, there's a link to 'Qui sommes-nous ? | Carrières | Ressources'. Below the header, the text 'ameli.fr pour les assurés' is displayed. In the center, there's a search bar with the placeholder 'VOTRE CAISSE : Aveyron' and a 'CHANGER' button. Navigation links include 'ACTUALITÉS', 'DROITS ET DÉMARCHES' (with a sub-link 'selon votre situation'), 'REMBOURSEMENTS' (with a sub-link ' prestations et aides'), and 'SANTÉ' (with a sub-link 'comprendre et agir'). A magnifying glass icon is next to the search bar. The main content area shows the breadcrumb path: 'Assuré > Droits et démarches > Études, emploi, retraite > Etudiant'. The main title 'Etudiant : votre prise en charge' is followed by the date '25 mars 2021' and a print icon. The text discusses starting or continuing studies and provides information on health insurance coverage. Below this, a section titled 'VOTRE SITUATION' contains two dropdown menus: one for 'You commencez des études supérieures après votre baccalauréat ou un diplôme équivalent à la rentrée 2020' and another for 'You avez commencé des études supérieures à la rentrée 2019 et vous continuez d'être étudiant à la rentrée 2020'.

Pour la prochaine rentrée

Exonération de la cotisation au régime Sécurité Sociale Etudiant.

La CVEC (Contribution à la Vie Etudiante et de Campus), les étudiants inscrits en lycée (BTS) ne sont pas concernés.

BULLETINS TRIMESTRIELS

Les bulletins trimestriels sont transmis sur **ECOLE DIRECTE** aux familles qui doivent les conserver **impérativement**

Procédure d'accès aux notes et au cahier de textes :

Pour les parents (Accès aux notes et au cahier de textes) : Début septembre, seront transmis une **procédure**, un **identifiant** et un **mot de passe** (**personnel à chaque parent et à ne pas communiquer**) afin de vous permettre d'accéder au site **ECOLE DIRECTE**.

Vous pourrez ainsi vous connecter sur Internet pour suivre les résultats de votre enfant ainsi que d'autres informations le concernant (devoirs) ou contacter les enseignants.

Pour les étudiants (Accès aux notes et aux cahier de texte) : début septembre un **identifiant** et un **mot de passe** personnel leur seront directement communiqués.

FOURNITURES SCOLAIRES



Sont demandés pour la rentrée :

- Un agenda
- Des feuilles simples et doubles (format 21x 29,7)
- Une clé USB
- Un câble Ethernet (si ordinateur personnel)
- Tout le nécessaire de bureau (stylos, feutres, scotch, ciseau...)
- Une calculatrice scientifique
- Un dictionnaire de français et de langues (anglais ou espagnol)
- Une ramette de papier blanc pour les impressions personnelles
- Une tenue de sport.



RENSEIGNEMENTS APPARTEMENT

La location des appartements se fait sur une **base forfaitaire de 10 mois** (Septembre à Juin)

**Vous pourrez prendre possession des appartements
sur rendez-vous OBLIGATOIRE (05.65.29.63.70 à partir du 25 août) :**

**Lors de la remise des clés, un Bail-État des lieux (sur 10 mois) sera réalisé,
et un chèque de caution sera demandé (1 mois de loyer).**

AMÉNAGEMENT

Literie – Travail – Rangement

compris : lit en 90, armoire, chevet, table de travail.

A amener : protège matelas, draps, couverture ou couette, oreiller... chaises, meuble supplémentaire, télévision



Cuisine

compris : cuisinette équipée (frigo, évier, 2 plaques électriques, rangements)

A amener : matériel de cuisson, vaisselle, denrées alimentaires...



Sanitaire

compris : douche, lavabo, armoire de toilette, wc



Autre

A amener : affaires personnelles... matériels et produits d'entretien...

ASSURANCE

Pour toute location d'un appartement,

chaque étudiant, doit fournir

une Attestation d'Assurance

Responsabilité Civile Locative Annuelle

tenant en compte :

les dommages corporels (accident)

et matériels (vol, vandalisme...), l'incendie,

les dégâts des eaux, les dommages

électriques, les bris de glace...

RÈGLEMENT RÉSIDENCE

Conformément au Règlement de la résidence (ci-joint à lire, signer et à retourner lors de la remise des clés), il est fait **obligation de tenir propre et de ranger l'appartement.**

Pour les réparations éventuelles (lumière, débouchage, volet), l'étudiant doit les signaler obligatoirement au secrétariat. Celui-ci en informera le personnel d'entretien, qui interviendra selon son planning.

RÉSILIATION

Pour toute **résiliation** de la location d'un appartement, un **préavis d'un mois** est demandé.

Cette résiliation se fait par écrit. En accord avec l'établissement, un rendez-vous est programmé pour l'état des lieux et la restitution des clés.

La caution est restituée un mois après l'état des lieux sortant.

ALLOCATION LOGEMENT

Les demandes d'Allocation Logement seront faites à partir de septembre (à la remise des clés). Elles peuvent se faire directement sur Internet (www.caf.fr) ou sur papier.

Peut être bénéficiaire :

> l'étudiant de plus de 20 ans

ou

> l'étudiant dont les parents ne touchent pas ou plus les prestations familiales à son nom.

L'Allocation Logement sera faite par l'étudiant (revenu étudiant) et lui sera directement versée sur son compte.

Le secrétariat sera à la disposition de l'étudiant pour toute aide.